

PASSAGE

Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres

Printemps/Été 1999
numéro 9



SOMMAIRE

L'accueil du Mozambique	3
Un syndicat s'engage dans l'action antimines	6
Les séquelles de l'ouragan Mitch	9
La destruction des stocks	10
L'entrée en vigueur de la Convention	13
La mobilisation des jeunes au Canada	15



MOZAMBIQUE

Dans la province de Nambula, des enfants assistent à une pièce de théâtre qui les alerte aux dangers des mines

Une étape déterminante : la Conférence de Maputo, page 4



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada



RESSOURCES

Interdisons les mines * Brochure qui explique comment se joindre au mouvement mondial pour l'interdiction des mines terrestres. Indique des points de contact avec les Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines : MAECI.

Rapport mensuel d'avancement * (3 pages) : MAECI

L'interdiction complète des mines terrestres * Document d'information sur le Processus d'Ottawa (4 pages) : MAECI.

La Convention d'Ottawa un an après : quel en est le bilan? * Rapport au Parlement en date du 1er décembre 1998 (disponible en version espagnole) : MAECI.

Trouse d'information Comprend les éléments ci-dessus marqué d'un astérisque (*), ainsi que des « *Questions fréquemment posées* », *Passages* nos 8 et 9, une liste des pays signataires et des pays qui ont ratifié la Convention, et un discours du ministre des Affaires étrangères : MAECI.

Interdiction des mines antipersonnel. Le Traité d'Ottawa expliqué aux non-spécialistes (11 pages; disponible en version espagnole) : Comité international de la Croix-Rouge; téléphone, (613) 740-1949; télécopieur, (613) 740-1911.

Introduction à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction : « *le Traité d'Ottawa* » (23 pages; disponible dans les six langues de l'ONU) : MAECI.

To Walk Without Fear: The Global Movement to Ban Landmines Ouvrage publié sous la direction de M. Cameron, R. Lawson et B. Tomlin; Toronto, Oxford University Press, 1998 (491 pages, en anglais seulement). Disponible dans les librairies ou auprès de l'éditeur : téléphone, (416) 441-2941 ou 1-800-387-8020; télécopieur, 1-800-665-1771.

Documents électroniques

Vidéo

« *L'interdiction : une réalité prochaine* » Format idéal pour accompagner une allocution (8 minutes; disponible en versions anglaise, française, arabe et portugaise) : MAECI.

« *Un pas à la fois* » Format convenant parfaitement aux radiodiffuseurs; les droits internationaux de diffusion ont été obtenus; les montants obtenus pour le droit de diffusion peuvent être versés à des ONG (24 minutes; disponible en versions anglaise, française, russe et espagnole) : MAECI.

CD-ROM

« *Interdisons les mines terrestres! Le processus d'Ottawa et le mouvement international pour interdire les mines terrestres* » : MAECI.

Sites web

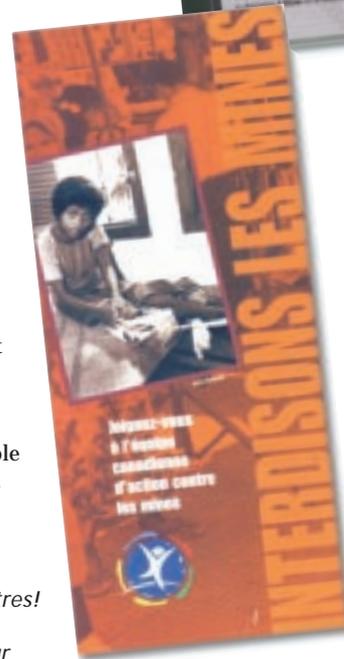
« *PASSAGE* » (site maintenu par le MAECI) : www.mines.gc.ca

Action Mines Canada : www.minesactioncanada.com

Campagne internationale contre les mines terrestres : www.icbl.org

Comité international de la Croix-Rouge : www.icrc.org

the Red Cross: www.icrc.org



PASSAGE

Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres

Printemps/Été 1999 numéro 9

Passage est une publication trimestrielle de l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Nous invitons les organismes gouvernementaux et les ONG qui participent à la campagne contre les mines terrestres à nous soumettre des articles d'une longueur maximale de 400 mots. Les rédacteurs de *Passage* se réservent le droit de les condenser et de les adapter. Des photos de qualité accompagnées de légendes seraient très appréciées.

Expédiez les articles à l'adresse suivante, en nous indiquant clairement comment nous pouvons prendre contact avec vous : Rayonnement et communications, Équipe d'action contre les mines (ILX) Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G2 Télécopieur : (613) 944-2501

Date de tombée du prochain numéro : le 1^{er} juillet 1999.

Photo de couverture : reproduite avec la permission de TCA-Canada

LE MOZAMBIQUE

accueille le monde



Dr. Leonardo Santos Simão, ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique

Le gouvernement du Mozambique a l'honneur d'accueillir la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous nous réjouissons d'avance à la pensée d'accueillir le monde à Maputo du 3 au 7 mai pour la tenue de cette rencontre historique.

Le fait que cette réunion des États parties se tient au Mozambique revêt une signification toute particulière. Bien que notre pays soit l'un des plus durement touchés par les mines, il connaît un redressement très positif. Nous avons l'une des jeunes économies les plus

vigoureuses de la région, et nous bénéficions d'une stabilité économique et sociale sans précédent. La menace que posent les mines terrestres n'en pèsera pas moins sur nous encore longtemps, et nous nous efforcerons sans relâche de relever les défis du déminage et de l'aide aux victimes.

L'action ne saurait s'arrêter maintenant tout simplement parce que la Convention est entrée en vigueur. Une conférence diplomatique comme celle-ci offre une occasion rêvée de dresser le bilan collectif des actions menées contre le problème mondial des mines terrestres. Elle nous donne également la possibilité de considérer les défis qui nous attendent et les buts que nous devons poursuivre ensemble.

Il me fait donc plaisir d'offrir l'hospitalité du Mozambique à toutes les délégations participantes.

La Conférence de Maputo en bref

Événement : Première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Lieu : Maputo, Mozambique

Date : du 3 au 7 mai 1999

De quoi sera-t-il question à Maputo? La Conférence de Maputo sera la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Aux termes de l'article 11 de la Convention, ces rencontres doivent porter sur toutes les questions liées à l'application ou à la mise en œuvre de la Convention, y compris, par exemple, celles qui touchent à la coopération et à l'aide internationale en vue de l'exécution sur place des programmes d'action contre les mines.

Qu'est-ce qu'un État partie?

Un État partie est un pays où la Convention d'Ottawa est présentement en vigueur. L'entrée en vigueur de la Convention se produit six mois après qu'un État ait déposé son instrument de ratification auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Étant donné que la Conférence de Maputo

Suite à la page 4



La Conférence de Maputo en bref

Suite de la page 3

se déroulera au début de mai 1999, les 55 États qui avaient ratifié la Convention à la fin de novembre 1998 auront obtenu le statut d'États parties au moment où débutera la Conférence.

Qui peut assister à la Conférence de Maputo?

Tous les États et toutes les organisations internationales et non gouvernementales soutenant l'action contre les mines sont invités à la Conférence de Maputo. Aux termes de l'article 14 de la Convention, les États qui ne sont pas parties à la Convention, l'ONU, d'autres organisations et institutions internationales pertinentes, des organisations régionales, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG) peuvent participer à la rencontre à titre d'observateurs. Les représentants des gouvernements et organisations pourront prendre la parole au cours du débat général, qui aura lieu durant les deux premiers jours, et pourront aussi participer aux autres délibérations qui se dérouleront pendant la rencontre.

LA CONFERENCE DE MAPUTO :

une étape déterminante

Le rassemblement des pays du monde à Maputo à l'occasion de la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel marquera un étape déterminante dans la mobilisation des efforts en vue de débarrasser la planète d'une arme qui tue sans discernement. Le choix du Mozambique pour tenir cette conférence, c'est-à-dire d'un pays durement touché par les mines terrestres, met en relief la nécessité d'apporter, grâce à la Convention, des changements concrets dans la vie de ceux qui sont quotidiennement soumis à la terreur provoquée par ces engins destructeurs. Les difficultés auxquelles est confronté le Mozambique nous rappellent nos obligations à l'endroit des États victimes des mines, et la détermination du peuple

mozambicain à vaincre ce fléau créé par l'homme est une source d'inspiration pour nous tous.

À de nombreux égards, le traité a rompu le moule

dans lequel on coule le plus souvent les accords internationaux. La Convention d'Ottawa a un caractère tout à fait non conventionnel. Élaborée en marge de la diplomatie internationale, elle est née d'une forme inédite de collaboration entre des militants de la société civile et des puissances moyennes qui avaient la même vision et qui étaient mus par la détermination inébranlable de s'attaquer d'urgence au problème des mines terrestres.

La Convention est encore toute jeune : elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars, à peine quinze mois après avoir été ouverte à la signature. Dans bon nombre de cultures, des rites

Les cicatrices évoquent les raisons derrière la rencontre de Maputo



John Rodsted

LA CONFERENCE DE MAPUTO :

une étape déterminante

collectifs marquent le passage de la jeunesse à l'âge adulte. La Conférence de Maputo représente, pour la Convention, ce rite de passage. Le moment est venu de couler dans le béton les piliers de notre succès, de transformer une initiative diplomatique innovatrice mais ponctuelle en une convention de désarmement humanitaire qui saura résister à l'épreuve du temps.

Qu'est ce que cela signifie en termes concrets?

Cela signifie, en premier lieu, qu'il faut appliquer à la mise en œuvre de la Convention l'ouverture et la transparence qui ont caractérisé le Processus d'Ottawa. La Conférence de Maputo permettra, d'abord et avant tout, à ceux et celles qui sont engagés dans la lutte contre les mines d'échanger des renseignements et de donner suite à l'engagement pris au titre de l'article 6 en vue de faciliter la coopération internationale sur tous les plans pour ce qui est de prodiguer une aide aux populations touchées par les mines.

Cela signifie également qu'il faut accueillir au sein du mouvement tous ceux qui partagent notre vision. L'article 11 ouvre la porte aux États qui ne sont pas parties à la Convention, ainsi qu'à tout un éventail d'organisations internationales et non

gouvernementales intéressées par cette questions, telles que l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge et la Campagne internationale contre les mines terrestres. Nous avons beaucoup à faire et il convient d'accueillir tous ceux et celles qui nous aideront à mener à bien cette noble action.

Comme il arrive pour tout document de ce genre, les obligations énoncées dans la Convention représentent un point de départ pour les uns et le maximum acceptable pour les autres. J'exhorte toutes les parties à garder à l'esprit les objectifs humanitaires qui ont inspiré la Convention. Cette démarche sans précédent procède d'un engagement authentique à faire disparaître de l'arsenal mondial toute une catégorie d'armes qui blessent ou tuent sans discernement. Elle repose sur l'espoir de redresser un tort terrible, et ce, alors même que les survivants de ce fléau sont encore parmi nous. Il ne sera pas possible de réaliser un objectif aussi ambitieux si on ne s'en tient qu'à une interprétation minimaliste des obligations découlant du traité. Bien au contraire, on ne pourra y parvenir qu'en assumant pleinement ses responsabilités envers la communauté mondiale.

— *Lloyd Axworthy, ministre canadien des Affaires étrangères*

Les mines au Mozambique*

Population : 15,7 millions

PIB par habitant : 134 \$US

Dépenses de santé par habitant : 6,82 \$US

Le Mozambique et la Convention :

Signature : 3 décembre 1997

Ratification : 25 août 1998

Un sol contaminé

Nombre estimatif de mines : entre 250 000 et 500 000

Régions les plus touchées : à l'ouest, le long de la frontière avec le Zimbabwe; au centre, les provinces de Zambezia et de Tete; au sud, les provinces de Maputo et d'Inhambane.

Victimes : environ 10 000 personnes depuis la signature de l'accord de paix de 1992. L'organisation Handicap International estime que le nombre de nouveaux accidents imputables aux mines a baissé depuis 1995. Il se situait alors entre 600 et 720, mais on n'a relevé que 83 nouveaux cas en 1998. L'insuffisance des ressources médicales contribue au taux élevé de décès des victimes.

* Tous les chiffres sont de 1998



Qu'est-ce que je peux faire pour aider?

Parmi les questions posées aux représentants des gouvernements et des ONG qui œuvrent dans le dossier des mines terrestres, il en est une qui revient plus fréquemment que toutes les autres : comment puis-je aider? Action Mines Canada (AMC) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ont décidé d'apporter une réponse à cette question. Ils ont mis sur pied un fonds pour recevoir les dons des Canadiens qui désirent appuyer les programmes canadiens d'action contre les mines. Annoncé le 21 septembre par le ministre Axworthy, le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres est géré conjointement par AMC et par le MAECI. Les dons reçus vont directement au financement des programmes canadiens sur le terrain, tels le déminage et l'aide aux victimes. Tous les dons sont déductibles aux fins de l'impôt.

Composer 1-877-321-0860 (appel sans frais)

Que pouvez-vous faire pour aider?

Donnez généreusement au Fonds canadien d'action contre les mines terrestres. Écrivez à l'adresse suivante : Équipe d'action contre les mines (ILX), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Bureau de la comptabilité 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G2

Je voudrais faire un don de \$ _____

Méthode de paiement (veuillez en cocher une)

Chèque Libeller le chèque à l'ordre du « Fonds canadien d'action contre les mines terrestres ».

Visa **Mastercard**

N° de la carte : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'expiration : | | | | | |

Nom du détenteur/de la détentrice : _____

Signature : _____

Si vous désirez un reçu officiel aux fins de l'impôt canadien sur le revenu, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____



Appui des travailleurs canadiens à l'action antimines au Mozambique

En 1998, le Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile (TCA) a affecté 1,25 million de dollars à l'action antimines au Mozambique par l'intermédiaire de son Fonds pour la justice sociale, financé dans le cadre du processus de négociation collective. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) ayant fourni des crédits de contrepartie, les TCA, l'ACDI et Coopération Canada-Mozambique (COCAMO) ont établi un mécanisme leur permettant de concentrer leur action antimines sur un des pays le plus durement frappés par ce fléau international.

Au printemps de 1999, les projets relevant de cette participation des TCA à l'action antimines comprennent notamment le déminage de proximité, l'aide aux survivants, la sensibilisation aux dangers que posent les mines et la tenue d'activités de promotion dans le cadre de programmes conjoints avec des ONG. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans plusieurs de ces domaines.

Le déminage de proximité se poursuit dans la province d'Inhambane, en collaboration avec Handicap International; cette intervention représente le plus important volet de l'action des TCA au Mozambique. Le modèle de déminage innovateur appliqué par Handicap International met l'accent sur la participation communautaire.

L'aide aux survivants fait également partie intégrante des objectifs des TCA au Mozambique. Les survivants ont besoin d'aide de toute sorte et, notamment, de prothèses. En collaboration avec Handicap



TCA



International et le ministère du bien-être social du Mozambique, COCAMO appuie l'action menée dans les provinces de Nampula et d'Inhambane au moyen de centres de transit qui fournissent des prothèses et prodiguent un soutien constant aux survivants. On a rénové les centres de manière à ce qu'ils puissent rehausser la qualité des soins et on a mis à la disposition des survivants un service de transport qui leur donne accès aux services dispensés par ces cliniques. Le centre orthopédique de Nampula dispose maintenant d'une salle d'exercices et d'un entrepôt mieux aménagés.

Sur le plan communautaire, le réseau d'ONG locales de COCAMO réalise diverses initiatives très intéressantes, dont un programme de sensibilisation au danger des mines à Nampula, qui fait appel à des vidéos et à des jouets éducatifs pour alerter la population locale, et en particulier les enfants, aux risques posés par les mines.

Dans les activités de déminage, la question du développement social après l'enlèvement des engins revêt une grande importance; les localités affectées ont en effet besoin qu'on les aide à rétablir des conditions de vie normales.

Une étude menée dans trois localités de la province de Nampula a contribué à définir ces besoins : forage de puits, remise en état des écoles et petits projets de développement visant à aider les habitants à reprendre une vie normale.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, les TCA, en collaboration avec COCAMO et l'ACDI, ont fait d'énormes progrès dans l'action mondiale en vue d'interdire les mines terrestres et de contribuer à la réadaptation des localités victimes de leur prolifération.

— *Mike O'Connor, COCAMO*

À gauche : dans la province de Nampula, on fait appel au théâtre pour sensibiliser les enfants aux dangers des mines terrestres

À droite : dans la province d'Inhambane, un agent de déminage et ses instruments

Rendez-vous des Amériques à Mexico

Un séminaire régional sur les mines antipersonnel, coparrainé par le Mexique et le Canada, s'est déroulé à Mexico les 11 et 12 janvier. C'était la première rencontre tenue par les pays des Amériques pour discuter de mécanismes de coopération concrète dans l'action antimines.

Le séminaire a débouché, entre

Cette contribution servira à l'achat d'équipement qui accroîtra la rapidité et la sécurité des activités de déminage.

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, et la ministre de la Coopération internationale et ministre chargée de la Francophonie, Diane Marleau, ont

reste aux prises avec l'héritage meurtrier des conflits et de l'instabilité du passé. »

M^{me} Marleau a souligné pour sa part que « la dévastation catastrophique causée par l'ouragan Mitch en Amérique centrale n'a pas uniquement provoqué d'énormes souffrances; elle a aussi complètement modifié la situation en ce qui concerne les mines dans la région ».

Il s'est dégagé un consensus quant à l'importance du rôle de l'Organisation des États américains (OEA) dans l'action antimines et quant à la nécessité de doubler ses ressources. On a incité les pays à contribuer au registre de l'OEA et à se conformer à l'article 7 de la Convention d'Ottawa. On a également plaidé en faveur de la destruction rapide des stocks, et plusieurs pays ont annoncé qu'ils entendaient s'y mettre avant l'échéance du délai de quatre ans.

Les participants ont également réclamé la ratification rapide de la Convention dans la région. Depuis la rencontre, le Costa Rica et le Salvador se sont pliés à cette demande, ce qui a porté à 17 le nombre total de ratifications parmi les 33 pays des Amériques qui ont signé le traité.

Le séminaire, placé sous le thème « Réaffirmer notre engagement », réunissait des représentants de gouvernements et d'ONG de toutes les Amériques, ainsi que d'organisations internationales et d'importants pays donateurs. Les ministres mexicain et canadien des affaires étrangères, M^{me} Rosario Green et M. Axworthy, ont ouvert la séance en compagnie de MM. Gavia, secrétaire général de l'OEA, et Alleyne, directeur général de l'Organisation panaméricaine de la santé, et de M^{me} Jody Williams, ambassadrice de la Campagne internationale contre les mines terrestres.

autres résultats concrets, sur l'annonce de la décision du Pérou et de l'Équateur d'entreprendre le déminage de leur frontière commune. Les autres participants ont salué cette nouvelle et plusieurs ont réagi en annonçant des contributions. Le Canada a promis un montant de 100 000 dollars en appui au déminage le long de la frontière dans le cadre des accords de paix conclus par les deux pays.

aussi promis un montant d'un million de dollars en faveur de projets d'action antimines au Nicaragua.

« Le soutien de ces pays, et de tous les pays des Amériques en général, a fortement contribué au déroulement rapide et au succès du Processus d'Ottawa, ainsi qu'à la conclusion du traité d'interdiction des mines, a déclaré M. Axworthy. Il faut agir pour aider cette région, qui

ACDI



M^{me} Jody Williams et MM. George Alleyne et Lloyd Axworthy au séminaire de Mexico

L'ouragan Mitch annule les progrès en matière de mines terrestres

Un agent de détection à la recherche de mines déplacées par les inondations et les coulées de boue causées par l'ouragan Mitch



OEA

L'ouragan Mitch, qui a frappé l'Amérique centrale en novembre dernier, a eu des effets dévastateurs sur cette région, où il a notamment provoqué une interruption brutale de l'action alors en cours pour enlever les mines antipersonnel enfouies dans le sol.

Les inondations et les coulées de boue ont déplacé un nombre encore indéterminé – peut-être des milliers – de mines qui n'avaient pas encore été détruites, dont le nombre dépasse les 80 000 au total. Cela retardera sûrement les efforts entrepris par l'Amérique centrale pour se libérer des mines d'ici l'an 2000.

Ces dernières années, l'OEA avait coordonné un vaste programme, financé par des sources internationales, qui avait pour but de soutenir l'action des pays d'Amérique centrale en vue de détecter et détruire les mines enterrées lors des conflits qui ont perturbé cette région. L'ouragan a détruit une part importante de l'équipement et des

infrastructures utilisés dans le cadre de ce programme de déminage.

Après le passage de Mitch, l'OEA a entrepris une réévaluation minutieuse de la menace que posent les mines terrestres en Amérique centrale. Les forces de la nature ont déplacé de nombreuses mines le long des versants montagneux et des cours d'eau, et ont ajouté de grandes

quantités de boue et de débris aux difficultés déjà redoutables liées à la détection et la destruction de ces engins. Tant qu'elles n'auront pas été repérées et signalées, les mines déplacées continueront de poser une menace immédiate à la sécurité publique dans la région.
— OEA

Destruction des mines de l'armée de terre britannique

Le 23 février, le secrétaire britannique à la défense, George Robertson, a annoncé que l'armée de terre britannique avait détruit toutes ses mines terrestres. Les cinq dernières mines désamorçées ont été présentées à Care International, au HALO Trust, au Mines Advisory Group, à la Croix-Rouge britannique et au musée impérial de la guerre.

M. Robertson a souligné cette action par ces propos : « J'espère que la destruction accélérée des mines de l'armée de terre britannique enverra un autre message clair et concret aux pays qui n'ont pas encore signé le

traité d'Ottawa. L'héritage des mines antipersonnel est la peste des temps modernes. »

Le nombre total de mines détruites n'a pas été rendu public, mais selon les estimations de l'organisme MAG UK, il existait de 900 000 à 1,2 million d'engins avant la destruction des stocks. Le ministère de la défense s'est fixé pour objectif de détruire toutes les autres mines que possède le pays d'ici le 1^{er} janvier 2000. Il reste notamment à disposer des stocks de mines JP233 de l'armée de l'air (RAF).

Destruction des stocks ukrainiens

Depuis notre dernier rapport, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne les stocks de mines terrestres de l'Ukraine.

Le 28 janvier, le Canada et

l'Ukraine ont signé un protocole d'entente, aux termes duquel l'Ukraine accepte de signer la Convention d'Ottawa et le Canada déclare qu'il fournira une aide financière, technique et matérielle

suffisante pour appuyer un programme de destruction des stocks ukrainiens et qu'il interviendra pour que d'autres donateurs en fassent autant. L'Ukraine a signé la Convention le 24 février.

Entre temps, après la visite de représentants du Canada en octobre, des responsables ukrainiens avaient préparé deux propositions, l'une visant les techniques à employer pour détruire les mines et l'autre portant sur un programme de destruction proprement dit. Les deux propositions ont été transmises aux autorités canadiennes en janvier. Le nombre de mines à détruire est légèrement inférieur aux prévisions, soit 9,6 millions au lieu de 10,1 millions. Les deux parties ont tenu une réunion d'examen au début d'avril.

Le Canada est convaincu que les deux pays souhaitent vivement lancer le programme de destruction dans les meilleurs délais. Notre équipe a présenté des suggestions destinées à simplifier le programme, à en réduire le coût et à entreprendre plus tôt la destruction des mines. Environ une demi-douzaine d'autres pays se sont montrés intéressés à participer à ce projet d'aide.

— *Lieutenant-colonel N. Levert, agent de liaison du ministère de la Défense nationale auprès du MAECI*

La reine Noor en tournée dans la vallée du Jourdain après la conférence de 1998 du Moyen-Orient sur les blessures causées par les mines terrestres et la réadaptation des victimes



MAECI

Un partenariat à quatre pour le déminage de la vallée du Jourdain

Pour souligner la signature de la Convention par la Jordanie, le 12 août 1998, quatre pays – la Jordanie, le Canada, la Norvège et Israël – ont mis au point un programme d'action en vue du déminage de la vallée du Jourdain. Une contribution canadienne de 300 000 dollars a permis l'acquisition de matériel de détection et de dispositifs de protection qui aideront à accélérer et à sécuriser les opérations de déminage.

C'est le Jordanian Royal Engineer Corps qui dirige les activités antimines en Jordanie,

notamment le déminage. Le ministère de l'intérieur et du développement social est chargé de la réadaptation des victimes des mines et des soins à leur prodiguer. La reine Noor remplit la fonction de présidente d'honneur du réseau des survivants des mines terrestres. La société jordanienne du Croissant-Rouge et la Hashemite Charitable Society cherchent également à jouer un rôle dans l'action contre les mines. On espère que le geste de la Jordanie incitera d'autres gouvernements de la région à suivre son exemple.



Un responsable canadien examine une caisse de mines stockées pendant une récente tournée en Ukraine

Les cibles de la CIMT : MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD, RUSSIE ET CEI

Depuis décembre 1998, la Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT) axe particulièrement son action de promotion du traité sur deux régions critiques : 1) la Russie et la Communauté des États indépendants (CEI); 2) le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Plusieurs manifestations ont eu lieu au Moyen-Orient en janvier et en février dans le cadre de cette stratégie : un atelier sur les mines terrestres à Tunis, auquel ont assisté des représentants d'ONG de tous les pays d'Afrique du Nord; une conférence à Beyrouth; une visite en Égypte de l'ambassadrice de la CIMT, Jody Williams, et de Liz Bernstein, coordonnatrice de la CIMT; enfin, une visite en Israël et en Palestine afin de permettre une rencontre avec des ONG qui souhaitent participer activement à la campagne.

M^{me} Williams s'est également rendue en Géorgie, où elle a rencontré des représentants du gouvernement et d'ONG dans le but de promouvoir la campagne d'interdiction des mines.

Tunis, 26-27 janvier

L'Observatoire des transferts d'armements (France) et l'Institut arabe des droits de l'homme (Tunisie) ont organisé à Tunis une rencontre régionale de deux jours consacrée aux mines terrestres. Human Rights Watch, organisation membre de la CIMT, a profité de l'occasion pour appeler les pays d'Afrique du Nord à adhérer au traité. On trouve dans cette région un très grand nombre de mines, problème auquel tous les pays sont exposés.

Mary Wareham, de Human Rights Watch, a demandé instamment à la Tunisie et à l'Algérie, les seuls pays de la région à avoir signé la Convention, d'entreprendre la destruction de leurs stocks de mines, d'accélérer leurs programmes de déminage et de prodiguer une aide aux survivants. Elle les a également invités à se conformer à la disposition du traité exigeant qu'ils rendent compte de leurs progrès dans la mise en œuvre de cet instrument.

Cette rencontre réunissait des représentants d'ONG œuvrant dans les domaines des droits de la personne, du développement, des questions touchant les femmes, de l'environnement, des soins médicaux, des enfants et des personnes handicapées.

Les sociétés de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge de tous les pays du Maghreb étaient également représentées, ainsi que les médias. Plusieurs des organismes présents se sont engagés à participer de manière plus étroite à la campagne contre les mines terrestres, notamment en Tunisie, en Algérie, au Maroc et en Mauritanie, et ont établi des points de contact afin de maintenir la communication. Parmi les recommandations finales émanant de cette rencontre, on peut souligner un appel lancé à tous les États du Maghreb les invitant à signer, ratifier et appliquer la Convention, de concert avec la société civile.



Géorgie, 7-9 février

Jody Williams et d'autres délégués de la CIMT ont rencontré de hauts responsables du gouvernement, dont le président Eduard Chevardnadze, ainsi que des membres des campagnes contre les mines en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Arménie.

De manière générale, les responsables ont bien accueilli le compte rendu fait par la CIMT de la campagne pour l'interdiction des mines et, tout en exprimant leur soutien, ont exposé leurs préoccupations en ce qui concerne le contrôle du territoire.

Des représentants des ONG ont visité l'emplacement
Suite à la page 12



Suite de la page 11
d'une base russe, dont le périmètre miné était à peine signalé et mal protégé. Lors de réunions ultérieures, les ONG ont pris la décision de coordonner leur action à l'échelle régionale. Dans l'ensemble, les responsables des campagnes régionales ont semblé satisfaits et stimulés par cette visite.

Beyrouth, 11-12 février 1999

La Conférence régionale sur la menace posée par les mines terrestres dans les pays arabes, qui s'est déroulée à Beyrouth, a constitué une étape très positive dans cette région. Elle a été organisée grâce à la concertation inhabituelle, mais productive, de l'armée de terre libanaise et du centre de ressources sur les mines terrestres de l'Université de Balamand.

La rencontre a réuni environ 200 participants venus du Liban et d'autres pays de la région, dont des ONG, des délégués des armées de terres de l'Égypte, de la Jordanie, du Soudan, du Yémen et de la Palestine, ainsi que de représentants des ambassades de la Norvège, du Canada et du Royaume-Uni. On a pu observer, pour la première fois, la présence de délégués des sociétés de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge de la Libye et du Koweït.

Les discussions ont notamment porté sur les répercussions réelles des mines dans les pays concernés et sur l'action menée sur place, les questions politiques intervenant relativement peu. Dans sa déclaration finale, la conférence a recommandé que la Ligue arabe joue un rôle plus actif dans ce débat et réclamé une assistance financière plus importante.

Le Caire, 13-16 février

La visite des représentants de la CIMT en Égypte, à la mi-février, a débouché sur un

dialogue franc et productif avec des responsables gouvernementaux et a également fourni l'occasion – événement rare – de dialoguer avec l'armée de terre égyptienne.

Le programme des activités comprenait une rencontre avec le ministre des affaires sociales et le directeur adjoint du désarmement au ministère des affaires étrangères, ainsi qu'avec d'autres responsables gouvernementaux, avec M^{me} Mubarak, des ONG et les médias. L'ambassade du Canada a donné une réception à laquelle ont assisté des membres des milieux diplomatiques. À notre arrivée, on nous a appris que le ministère de la défense nous invitait à El Alamein, invitation rare, voire tout à fait exceptionnelle, à prendre connaissance des opérations de déminage en cours à cet endroit.

Les réunions se sont bien déroulées et ont été marquées par le caractère ouvert et franc du dialogue entre toutes les parties. De plus, la presse a très bien rendu compte de cette visite, qui a comporté des séances d'information à l'intention des journalistes, la présence de représentants de médias lors de notre tournée à El Alamein et plusieurs interviews à la télévision.

De nombreuses personnes ont fait état du principal obstacle à l'adhésion de l'Égypte au traité, à savoir qu'elles estimaient que les Alliés devraient déminer la partie occidentale du désert, où un grand nombre de mines ont été enfouies pendant la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons pu constater que les journalistes et les représentants des ONG connaissent mal le rôle joué par l'Égypte dans la crise humanitaire provoquée par les mines terrestres depuis cette époque. Plusieurs de nos interlocuteurs ont paru être ébranlés en apprenant que l'Égypte produisait, exportait et utilisait ces engins.

Des représentants du ministère de la défense ont indiqué que l'Égypte n'en exportait plus et, en réponse à une question, ils ont promis de présenter une déclaration écrite en ce sens. Ils n'ont toutefois pas été aussi loin en ce qui concerne la production de mines terrestres.

Des représentants d'ONG nationales ont indiqué que la campagne en Égypte leur inspirait des sentiments positifs; ils ont dit estimer que les discussions, le débat public et la couverture médiatique que ce voyage avait suscités constituait pour eux un « tournant ».

— *Liz Bernstein, CIMT*

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION :

célébrations dans le monde entier

Le 1^{er} mars 1999, la Convention d'Ottawa est devenue partie intégrante du droit international, établissant une nouvelle norme internationale à l'encontre des mines terrestres.

Ce jour a marqué l'entrée en vigueur du traité, à peine 15 mois après qu'il eut été ouvert à la signature. La rapidité avec laquelle ce processus s'est déroulée est pratiquement sans pareille dans l'histoire des traités internationaux.

À travers le monde entier, l'entrée en vigueur de la Convention a été célébrée par un large éventail d'initiatives officielles ou communautaires. La CIMT a mené une campagne très réussie pour faire sonner des cloches à l'échelle planétaire afin de marquer à la fois la joie et les regrets que suscitait cet événement. De nombreuses personnes ont aussi célébré cette journée par la prière et, à Washington, des survivants de mines terrestres ont retiré leurs prothèses devant la Maison Blanche. Leur message : pourquoi pas nous, c'est-à-dire les États-Unis? (Why not US?)

Action Mines Canada salue le traité au son des cloches

Action Mines Canada (AMC) a œuvré avec environ 40 organisations de toutes les régions du Canada afin d'organiser le tintement des cloches saluant l'entrée en vigueur du traité sur les mines terrestres. Il en a résulté un bruyant accueil du traité le 1^{er} mars d'un bout à l'autre du pays : des navires ont fait retentir leur sirène dans les ports de l'Atlantique; ailleurs, des crieurs publics, des sirènes d'alerte de raid aérien, des klaxons de taxis et des cloches d'église ont mêlé leurs sons, tandis que des prières étaient diffusées des mosquées de l'ouest du pays.

À Ottawa, on a mis en place des postes équipés de gongs permettant aux gens de faire résonner leur approbation de l'interdiction. Des

organisations locales ont diffusé une brochure de AMC sur les travaux à réaliser pour qu'on parvienne à une véritable interdiction; en outre, certains organismes ont tenu des séances d'information de la population. Pour obtenir d'autres renseignements sur Action Mines Canada, communiquez avec nous aux coordonnées suivantes : 1210 - 1, rue Nicholas, Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7. Téléphone (613) 241-3777; télécopieur (613) 244-3410
— Mary Foster, AMC



Robin Collins, AMC

Joseph Ramlochand a pris plaisir à faire du bruit sur la colline parlementaire pour marquer l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des mines.

Début du compte à rebours

Le traité étant entré en vigueur, plusieurs échéances importantes vont commencer à se rapprocher : délai de quatre ans pour détruire les stocks, de dix ans pour enlever les mines enfouies dans le sol. La Convention d'Ottawa établit également un cadre de coopération internationale encourageant les États parties à dispenser une assistance technique et financière aux pays touchés par ce fléau.

La quarantième ratification de la Convention (par le Burkina Faso), intervenue le 16 septembre 1998, a déclenché le compte à rebours : le traité allait entrer en vigueur le premier jour du sixième mois après le dépôt de la quarantième ratification. Les 45 pays qui avaient ratifié la Convention avant la fin de septembre 1998 en sont donc devenus États parties le 1^{er} mars. Pour chacun des États signataires, la Convention entre en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la date de ratification.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy dévoilent une plaque commémorant l'entrée en vigueur de la Convention d'interdiction des mines. À cette occasion, près de 200 diplomates, parlementaires et représentants d'ONG se sont rassemblés au pavillon Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires étrangères.

La Jeune ambassadrice Kate Colwell attend que les cloches sonnent à l'église Holy Rosary, à Saint-John (N.-B.)

Saint John Telegraph



J.M. Charisse, cabinet du premier ministre



Jeunes Ambassadeurs : priorité à la mobilisation

Depuis septembre 1998, les Jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (JAAM) œuvrent dans tout le pays pour informer les jeunes et mettre à contribution leur intérêt et leur désir d'agir en vue de débarrasser le monde des mines terrestres. Depuis Ottawa, Montréal, Winnipeg, Vancouver et Saint-John (Nouveau-Brunswick), les cinq Jeunes ambassadeurs ont mené des activités dans des écoles et auprès de groupes communautaires. Ils ont débattu des principaux aspects de la question des mines et de leurs effets complexes au moyen d'exposés interactifs, de présentations orales, de jeux de simulation et jeux de rôles, ainsi que de la formation de bénévoles.

Depuis notre dernier rapport, les JAAM ont concentré leur action sur la mobilisation des jeunes pour

les amener à participer activement à la campagne mondiale contre les mines.

Cette action comprend deux volets principaux : 1) « Dansons pour vaincre la peur », une activité axée sur la sensibilisation au problème des mines et la cueillette de fonds, menée à travers le pays; 2) la tenue de colloques régionaux des jeunes, qui doivent avoir lieu en mai.

Jusqu'à présent, des activités ont été organisées à Ottawa, Montréal et Vancouver dans le cadre du programme « Dansons pour vaincre la peur »; d'autres doivent se dérouler à Winnipeg et à Saint-John. À

Ottawa, le 5 mars, des étudiants de 21 écoles de la région ont organisé un bal au Musée des Civilisations avec le concours de la Jeune ambassadrice Sophie Nichol Sauvé. Tous les fonds recueillis au moyen de la vente de billets pour cette manifestation ont été versés au Fonds

canadien d'action contre les mines terrestres pour contribuer au financement des opérations de déminage et à l'aide aux victimes.

Les Jeunes ambassadeurs ont également participé aux célébrations locales de l'entrée en vigueur du traité, le 1^{er} mars. La semaine précédant cet événement a été ponctuée de diverses activités et plusieurs Jeunes ambassadeurs ont pris part à la Semaine de

sensibilisation aux mines terrestres. La diffusion de renseignements au sujet des mines lors d'annonces dans les écoles, l'installation de présentoirs et la présentation de vidéos et des jeux de simulation pendant la pause du midi étaient au nombre des activités tenues durant cette semaine.

À Montréal, la Jeune ambassadrice Mélanie Gagnon a pris part à une conférence de presse à l'Hôtel de ville, au cours de laquelle le maire a réaffirmé le soutien de la ville à l'interdiction des mines.

La première année du programme des Jeunes ambassadeurs tire à sa fin. Les activités de l'année se clôtureront par cinq colloques régionaux des jeunes, qui se tiendront en mai sous le thème « Des jeunes au travail pour libérer le monde des mines antipersonnel ». Ces rencontres permettront aux jeunes d'établir des contacts en vue de créer un réseau national de jeunes pour l'action antimines.

Pour de plus amples renseignements sur les Jeunes ambassadeurs et sur les colloques régionaux, veuillez communiquer avec le secrétariat en composant le (613) 241-4141 ou en envoyant un message électronique à l'adresse suivante:

ymaap@sympatico.ca.
— Gail Zboch, secrétariat
des JAAM

À droite, une affiche préparée pour faire la publicité des danses organisées par les Jeunes ambassadeurs



La Jeune ambassadrice
Mélanie Gagnon et le maire de
Montréal, Pierre Bourque

